

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 19 Novembre 2020

Nomination du secrétaire de séance : Jérémy Lespinasse

Approbation du compte rendu du 15/10/2020 à l'unanimité.

Mr le Maire, en ouverture de séance, informe les conseillers municipaux de la mise en place , à nouveau, des dispositions particulières à appliquer au conseil municipal ( du 14/11/2020 au 16/02/2021):

- Le quorum est représenté par le tiers des membres présents au lieu de la moitié,
- Chaque conseiller peut disposer de 2 procurations.

### **01 – Aménagement aire de camping – car – Avenant en moins-value**

Vu la délibération n° 01 du 07 Août 2020 attribuant le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 160 850.63€ HT,

Monsieur le Maire explique au conseil que les travaux ont débuté fin Octobre et qu'il est nécessaire de revoir la hauteur du remblai à la baisse au vu des relevés sur le terrain, de poser un poste de relevage pour l'aire de service et de remplacer les dalles alvéolaires par un mélange terre/pierre sous stationnement.

Il propose au conseil la signature d'un avenant en moins-value d'un montant HT de 23 206.36€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer cet avenant en moins-value avec l'entreprise EUROVIA.

### **02 – Réfection toiture de l'ancienne Mairie – attribution**

Vu la décision de lancer des demandes de devis lors du conseil du 10/09/2020 concernant la réfection de la toiture de l'ancienne mairie,

Mr le Maire présente au conseil les 3 devis en sa possession et demande au conseil de choisir l'attributaire des travaux.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, CHOISIT l'entreprise SARL Camuzet Rouvès pour un montant HT de 8 592.85€ et AUTORISE M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise attributaire, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

### **03 – Annule et remplace la délibération n°01 du 15/10/2020 - Aménagement et extension du Cabinet Médical - emprunt**

Vu la délibération n° 01 du 13 Février 2020 attribuant le marché de travaux aux entreprises,

Monsieur le Maire rappelle que le chantier a démarré en retard suite au confinement COVID19 et propose au conseil de choisir l'établissement bancaire et la durée de l'emprunt pour financer le reste à charge pour la collectivité.

Il présente au conseil les deux propositions de prêts pour un montant total de 63 000€ sur des durées de 10 à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT comme organisme bancaire la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes pour une durée de prêt de 15 ans à échéance trimestrielle (taux 1.03%)
- AUTORISE le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds ainsi qu'à payer la commission d'engagement qui s'élève à 100€.
- AUTORISE Le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

### **04 – Demande d'implantation d'une aire de covoiturage RD 704**

Lors de l'extension de la zone artisanale au lieudit Croix de la Borie, le long de la RD 704, une bande de terrain a été conservée par la Commune ( AI 502 – 479 m<sup>2</sup>) avec un accès sur la voie interne de la zone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOUHAITE mettre à disposition cette parcelle au Conseil départemental de la Dordogne
- DEMANDE la réalisation d'une aire de covoiturage
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

## **05 – Aménagement et extension du Cabinet Médical – avenant n°2 Gros oeuvre**

Vu la délibération n° 01 du 13 Février 2020 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'étage du cabinet médical,

Vu la délibération n° 04 du 07 Août 2020 autorisant le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Soares, titulaire du lot Gros oeuvre,

Mr le Maire demande au conseil de valider un second avenant au lot Gros Œuvre pour un montant de 709.80€ HT lié à une modification de linteau et la démolition de la cheminée existante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE l'avenant n° 2 du lot gros oeuvre pour l'aménagement et l'extension de l'étage du cabinet médical pour un montant de 709.80€ HT
- AUTORISE Mr le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise Soares.

## **06 – COVID – remise gracieuse de loyers commerciaux pour le mois de Novembre 2020**

Vu la délibération n°18 du 21 Juillet 2020 actant la remise gracieuse de loyers des locaux professionnels et commerciaux suite à leur inactivité lié au 1<sup>er</sup> confinement COVID,

Mr Le Maire propose au conseil municipal de procéder à une remise gracieuse aux locataires qui ne travaillent pas ou peu , ce mois de Novembre, 2<sup>ème</sup> confinement COVID.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas facturer de loyer, en Novembre 2020, pour les professionnels n'ayant pas travaillé du tout (Institut Pacôme) et facturer uniquement 50% du loyer pour ceux ayant peu travaillés (Eric Traiteur).
- DEMANDE au Maire d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

## **07 – Convention groupement de commande matériel COVID avec la Communauté de communes du pays de Fénelon**

Suite à la crise sanitaire liée au virus SARS-Co-V2 (COVID 19), les collectivités ont été obligées de prendre des mesures de protection pour leurs personnels et les usagers du service public. Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays de Fénelon a souhaité porter une commande groupée pour elle – même et ses 19 communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la CC Pays de Fénelon et l'AUTORISE à rembourser les sommes dues liées à ces commandes.

## **08 – Motion au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour le maintien du service public ferroviaire**

Vu la convention TER 2019 – 2024 signée entre la région et la SNCF,

Vu le projet de Service Annuel 2021 proposé par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,

Au vu de la pétition déposée par le Comité Régional de Vigilance Ferroviaire de la Dordogne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DEMANDE :

- le maintien et le développement de toutes les liaisons existantes
- Le maintien des 4 allers -retours quotidien entre Agen et Périgueux
- Le développement de l'offre Périgueux – Sarlat en journée et le week-end
- Le maintien de la desserte à des horaires adaptés aux besoins des usagers des gares de Villefranche du Périgord, de Mauzens Miremont, de Trentels Ladignac, de Pont du Casse, de Mauzac, de Couze, de Milhac d'Auberoche, de la Bachellerie, de Larche, de la Rivière de Mansac et de Neuvic ( liaison avec Bordeaux)
- Le maintien du poste d'agent de circulation en gare des Eyzies.

## **09 – Subvention Amicale Laïque**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue de l'Amicale Laïque en mairie pour l'année 2020 ( retard dû à la réélection du bureau).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2000€ à l'association Amicale Laïque pour l'année 2020.

## 10 – Bâtiment de la Gare – rachat à l'EPFNA et demande de subvention au Conseil départemental de la Dordogne

Vu la délibération n° 02 du 18 Octobre 2018 autorisant le Maire à signer la convention pour l'achat du bâtiment de la Gare avec l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine ( EPFNA)

Vu la délibération n°03 du 15 Octobre 2020 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Gare à Froidefond Architectes,

Monsieur le Maire propose au conseil de racheter le bâtiment de la Gare à l'EPFNA afin de poursuivre le projet d'aménagement de logements et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Dordogne pour cet achat.

Le conseil d'Administration de l'EPFNA a octroyé une aide sur l'acquisition du bâtiment à hauteur de 60 000€.

Le plan de financement de l'achat du bâtiment de la Gare se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Achat du bâtiment	180 000€	Participation de l'EPFNA	60 000€
Frais de notaire	2 800€	Subvention Conseil Départemental 24	30 700€
		Reste à charge de la commune	92 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à lancer la démarche de rachat du bâtiment de la Gare auprès de l'EPFNA
- ACTE la participation de l'EPFNA
- MANDATE le Maire à demander une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25% du reste à charge

### QUESTIONS DIVERSES

- Aire camping – car : lecture de la proposition de la société « Aire Services » pour équiper l'aire en eau / électricité : le conseil municipal souhaite avoir plusieurs devis pour comparer
- Bâtiment WC publics et stockage sur le parking du lavoir : voir avec Antoine Roy pour un avant-projet chiffré- privilégier de l'ossature bois
- Présentation par le Maire de la proposition de prix de la société HIS pour l'installation d'un automatisme d'éclairage du stade pour faciliter la pose de l'hélicoptère du SAMU – se renseigner si nécessaire car il y en a déjà un au Mascolet
- Personnel : entretien recrutement Mairie le 20/11 et prévoir recrutement école au 04/01/2021 pour remplacer Mathilde
- Point sur la communication : bulletin / agenda / concours photo / réagencement du site internet
- Décision de contractualiser avec l'entreprise Intramuros pour la mise en ligne d'une application d'information pour les habitants
- Point sur la liste des personnes vulnérables
- Conseil Municipal Junior : on repousse en 2021
- Marché aux truffes 2020/2021 : si c'est possible . installation sous le préau de l'école primaire, à voir avec le groupement de trufficulteurs. Protocole sanitaire à déposer en sous-préfecture.

Prochaine Réunion : Jeudi 03 Décembre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes.